

COMPTE RENDU SEANCE DU 14 avril 2017
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NÉE, adjoints.
M. Claude BERSAC, M. Thierry DENEPOUX, Mme Anne KLEINE, M. Bernard MOIRAND, Mme Céline REJASSE, M. Henri ROBERT,

Absent : excusé: Mme Frédérique VALLON,

Secrétaire de séance : M Bernard MOIRAND

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2017 sera approuvé lors de la prochaine réunion

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET VISITES :

• **Réunion le 03/04** Mme Sylviane NÉE informe d'une réunion avec Mme ROLLIN du Conseil Départemental en vue d'une possible subvention sur une initiative culturelle pour toutes les associations qui ont plus d'un an d'existence et pour des manifestations en dehors des périodes estivales (juillet août). Les associations recevront prochainement le document d'information.

• **Visite des étudiants du lycée agricole de la Peyrouse de Périgueux, du 10 au 14/04.** Mme Sylviane NÉE détaille le programme de la semaine par des étudiants sur la commune. Le Bilan est très positif. Ils présenteront un retour d'activités le 19/05, horaire à confirmer.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE:

Section de fonctionnement : Dépenses...	208 834.81 €
Recettes....	238 578.91 €
Excédent	29 744.10 €
Section d'investissement	
Dépenses....	43 434.78 €
Recettes.....	59 366.82 €
Excédent	15 932.04€
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent de 45 676.14 €

M. Le maire sort le temps du vote suivant le protocole, **le compte administratif de la commune est voté à l'unanimité.**

COMPTES DE GESTION ANNEE 2016 (COMMUNE)

Le Conseil Municipal,

- Après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare que le comptes de gestion (Commune) dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
Délibéré à l'unanimité.**

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Résultat de fonctionnement	29 744.10 €
Résultat antérieur	47 061.34 €
Clôture fonctionnement	76 805.44 €
Résultat d'investissement	+15 932.04 €
Résultat antérieur	-36 780.84€
Clôture investissement	-20 848 .80 €

Plus RESTES A REALISER

DEPENSES 42 687.20

Moins RESTES A REALISER

RECETTES 7 660.00

Besoin net de la section d'investissement 55 876.00 €

M. le maire propose d'affecter le compte administratif 2016 de la façon suivante :

Recette de fonctionnement

au 002 report de fonctionnement 20 929.44 €

Dépense d'investissement au compte 001 -20 848.80 €

Recette d'investissement au compte 1068 55 876.00 €

Délibéré à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017/COMMUNE :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	247 276.10 €
	Recettes :	247 276.10 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	132 354.61 €
	Recettes :	132 354.61 €

Délibéré à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT:

EXPLOITATION	Dépenses :	30 794.00 €
	Recettes :	30 794.00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	31 823.16 €
	Recettes :	31 823.16 €

Délibéré à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017(TH.TFB.TFNB)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2016 à chacune des trois taxes directes locales, et compte tenu de la diminution des dotations de l'Etat

décide :

au Cadre II (Décisions du Conseil Municipal - N°3 « Taux votés ») de voter pour 2016 sur la commune de LA CHAPELLE FAUCHER les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION	9.08 %
- TAXE FONCIERE(BATI)	10.34 %
- TAXE FONCIERE (NON BATI)	81.49 %

Pour 8 contre 1 M. Henri ROBERT

LOCATION DU LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE (ex locataire Mlle MORAIS angélique)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été informé par Mme. MORAIS angélique de son départ à compter du 10 avril 2017. Un état des lieux a été réalisé en présence de l'intéressée. Il ajoute qu'il a reçu une demande de location pour ce logement de Mme BRETON Edwina. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve

- La location du logement de l'ancien Presbytère à Mme BRETON Edwina à compter du 01/05/2017.
- Qu'un état des lieux sera réalisé par la mairie en présence du locataire entrant
- Qu'un dépôt de garantie (caution) correspondant à un mois de loyer est réclamé
- De fixer à compter du 1^{er} mai 2017 le loyer mensuel de ce logement à 410 € (le coût de ramassage des ordures ménagères seront à ajouter à ce montant ainsi que toutes les autres charges pouvant résulter de cette location).
- Précise que l'entretien des parties communes est à la charge des locataires (à tour de rôle)

Un bail de location sera rédigé par la commune et les frais éventuels seront réglés par les deux parties à part égale.

Délibéré à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **BARNUM** M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD informe qu'un contrôle doit être effectué pour la conformité du montage du Barnum. Le Barnum va être utilisé pour la 1^{ère} fois aux olympiades le 22/07. La société APAVE se chargera de la vérification, à prévoir les 20 et 21/07.
- **Arrêté préfectoral relatif aux brulages des déchets verts** Le nouvel arrêté du 5/04 sera inséré dans le bulletin de la commune qui va être distribué.
- **Enfleurissement du bourg** Mme Sylviane NÉE est chargée d'acheter les fleurs
- **Date du prochain Conseil Municipal** le vendredi 19 mai

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h19.

Le Maire,
Christian MAZIERE.

